



RUE  
DE  
LA LOI

49.3

COLLECTIF ANTI  
RÉPRESSION 87

# QUI SOMMES-NOUS ?



Le collectif anti-répression 87 a été constitué fin mars 2023 suite à la répression policière et judiciaire constatées à Limoges lors des mobilisations sociales contre la réforme des retraites. Il est désormais présent lors des mobilisations actuelles.

## POURQUOI ?

Les interpellations musclées, l'usage d'armes (LBD...), les intimidations, les arrestations totalement arbitraires sont apparues face à une convergence des mobilisations sociales ou environnementales dans le département de la Haute-Vienne, en plus du racisme étatique.

L'objectif du collectif est de :

- Lutter contre la répression de l'État et des violences policières dans le département de la Haute-Vienne et de tenter de venir en aide à celles et ceux qui sont victimes de cette répression : interpellé.es, inculpé-es, incarcéré-es, blessé-es...
- Recenser les situations, apporter un soutien juridique et psychologique, alerter sur les violences...
- Sensibiliser par la diffusion de documents sur l'attitude à adopter face à la répression.



# QUE FAISONS-NOUS ?

# DU CORTÈGE ... à LA GARDE à VUE ... POUR FINIR AU TRIBUNAL

Le 23 mars 2023, la contestation est au maximum contre la réforme des retraites. À Limoges la jeunesse est mobilisée, I. et T. font partie de ces jeunes bien décidé-es à faire changer cette loi injuste. Ainsi iels se retrouvent au rassemblement, au carrefour devant la mairie, en fin de journée. Beaucoup de manifestant-es sont parti-es, certain-es restent. Une structure réalisée pour la manif de l'après-midi est incendiée.

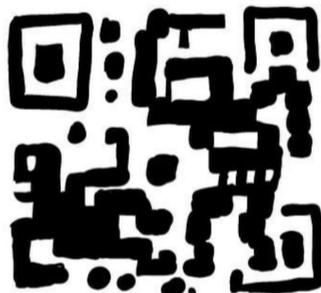
Voyant le nombre de forces de l'ordre et la tournure des événements, I. et T. décident de s'éloigner de l'attroupement. Quelques instants après la police charge. Le quartier est saturé de gaz lacrymo, les balles de défense sont tirées, les coups de matraque pleuvent sur les personnes piégées par des forces de l'ordre. I. tente de venir en aide à une manifestante touchée par un tir de LDB au niveau de l'entrejambe. T. part de son côté dans la confusion. I. se rend compte qu'il va être victime de la charge policière et s'enfuit à son tour.

I. et T. se rejoignent, loin du tumulte pour regagner rapidement leur domicile. Iels se rendent compte qu'ils sont poursuivi-es par une moto qui va leur barrer la route suivie d'une brigade qui va les arrêter.

I. recevra des coups de matraques, sera cogné à la tête, ses lunettes seront envoyées au sol. T. sera insultée violemment. Iels seront menotté-es et emmené-es au poste, laissé-es dans un

couloir avec d'autres manifestant-es sans savoir quel traitement leur sera réservé. Iels ont eu droit à des prises d'empreintes et d'ADN avant d'être relâché-es.

À ce jour, iels restent choqué-es par la violence subie, iels ne font l'objet d'aucune poursuite et tentent de faire supprimer les données personnelles enregistrées par la police.



Le 23 mars 2023, un cortège de manifestant·es décide de se diriger vers l'autoroute. Les forces de l'ordre sont en place avant l'arrivée du cortège. Après un moment d'observation, les forces de l'ordre qui sont lourdement équipées procèdent aux premiers tirs de grenades lacrymo. La situation devient de plus en plus tendue, un certain nombre de manifestant·es sortent du carrefour pour se réfugier sur le terrain/parking adjacent pour se mettre à l'abri des altercations.

M.O. témoigne que son mari, loin des affrontements et ne représentant aucune menace sera victime d'un tir de LBD reçu au niveau du dos. Alors qu'elle vient en aide à son compagnon, un autre tir de LBD vient frapper une autre personne dans les mêmes circonstances.

Limousin → L'actu

Limoges ■ Jugé pour des violences après la manifestation de jeudi

# Des agissements « honteux »

Un homme était jugé hier en composition immédiate pour avoir participé "sans armes à son agissement violent" et "violences sur personnes", en marge de la manifestation de jeudi.

Corinne Buis



Limoges. Le cortège, le 23 mars, après la manifestation de jeudi. Deux heures à peine, 200 et 300 manifestants ont été dispersés. (Avec AFP)

À 54 ans, c'est la première fois qu'il était condamné aux motifs judiciaires et matériels. Ses agissements en marge de la manifestation contre la réforme des retraites à Limoges, font condamner l'homme en comparation avec un autre manifestant. Immédiatement hier, après avoir passé la fin de semaine en détention préventive.

Des agissements qu'il a reconnus et pour lesquels il se dit « vraiment honteux ». D'après les témoignages et les images des policiers, c'est un homme qui...

est penché au sol. Se débattant, l'homme a donné de violents coups de pied aux policiers qui tentaient de l'interpeller, touchant l'un d'eux aux parties génitales. Devant les juges, l'homme...

« Le contexte était très tendu, très hostile, les policiers tentaient de faire à son tour les manifestants et la foule s'approchait de la scène », a plaidé M. Wild...

général des fractures du nez et du plancher orbitaire subies. Elle s'insurge tout autant de l'ITT de zéro jour qui lui a été délivré. Le tribunal a condamné le prévenu à six mois de prison avec sursis. Sa condamnation de ne jamais...

Article 63 - 1.3° du Code de procédure pénale

**GARDER LE SILENCE EST UN DROIT,  
TOUT CE QUI EST DIT  
PEUT ÊTRE RETENU CONTRE TOI.**

Étudiant le jour, avec un petit boulot dans la restauration la nuit pour pouvoir subvenir à ses besoins, S.R. a pris part au mouvement de contestation contre la réforme des retraites en mars 2023. Sa fougue et sa jeunesse l'entraînent vers les éléments les plus contestataires de ces rassemblements, il est bruyant et dynamique durant les manifestations mais loin de représenter une réelle menace à l'ordre public. Il sera néanmoins convoqué au poste de police de Limoges pour répondre d'accusations portées à son encontre. Pas de flagrant délit, alors la police, après avoir obtenu son identité à une traversée de route effectuée lors d'un passage avec feux de signalisation piéton rouge, lui demande, par téléphone, de se rendre au commissariat pour des vérifications.

Mal conseillé par quelques adultes mal informés des procédures, il se rend au rendez-vous rapidement. Sur place, la police lui montre des vidéos où il apparaît à visage découvert dans un attroupement. Pensant qu'il est obligé de reconnaître que c'est bien lui sur les clichés, il admet se reconnaître sur les photos prises lors d'une soirée où la porte de l'Hôtel de Ville avait été un peu secouée. Il est alors accusé des faits de "dégradations" et obtient une composition pénale. Il se présente seul au commissariat et se voit devoir payer une réparation de porte (fermée par un verrou en applique), mais également des effacements de tags et la réparation d'une barrière métallique pour la somme de 1 800 €. Sous le choc, il décide de ne pas accepter la composition pénale\* et prend le délai de réflexion de 15 jours pour réfléchir.

À ce moment là, le CAR87 contacte un avocat pour accompagner S.R. à sa deuxième audience. S.R. pour éviter de prendre le risque d'avoir une inscription au casier judiciaire ne souhaite pas contester la peine infligée, mais souhaite un aménagement de peine, qu'il obtiendra, soit un délai de 6 mois de plus (1 an) pour le paiement. Grâce à plusieurs soutiens, il récupérera une partie de la somme à payer et travaillera tout l'été pour payer les frais, non justifiés, des méfaits.



G. est connu depuis plusieurs années pour son implication lors des mobilisations sociales et pour afficher fièrement des A cerclés. À la fin d'une des manifestations, G. sera interpellé au carrefour des luttes, ciblé par les forces de l'ordre. Son refus de rejoindre rapidement le trottoir alors que la chaussée est toujours occupée par des manifestantes, lui vaudra une interpellation musclée.

Il réussira à se défaire de l'emprise d'un policier qui le contraint de dos, mais sera vite rattrapé par d'autres policiers. Il sera emmené au poste pour outrages et rébellion. Il tentera de s'expliquer et finira après des heures en garde à vue par reconnaître à demi-mot les faits reprochés.

Il sera convoqué pour une composition pénale. Accompagné d'une avocate, il acceptera la composition pénale afin de se libérer le plus rapidement possible de cet épisode difficile.

La blessure au poignet du policier dans le dossier étant antérieure aux faits reprochés, la peine requise sera fortement diminuée.

G. apprendra malheureusement par la suite que le policier fera appel ce qui aboutira à l'échec de la composition pénale. G. va devoir à nouveau repartir devant la justice accompagné d'une avocate, pour faire valoir ses droits.

**STIGMATISATION**

**ET HUMILIATION**

# QUAND LES FACHOS

Le soir du 23 mars, K. sort pour voir ses amis qui avaient fait la manifestation le jour même, qui se finissait ce soir-là devant l'aquarium en face de la mairie, dans le seul but de boire un verre ensuite avec eux. Arrivé sur place, il voit que le peu de manifestant-es qui sont là restent pacifistes et font face à une ligne de CRS. Il discute dix minutes avec ses ami-es quand soudain, il voit la ligne de CRS s'avancer sans qu'il n'y ait eu de sommations, ou du moins sans qu'elles n'aient été audibles. Les CRS chargent après avoir saturé le carrefour de gaz lacrymogène, ce qui le force à remonter le boulevard Gambetta. En face d'elleux, à la première intersection, se trouve une ligne de policiers motorisés. Tout se passe assez rapidement, ils chargent, et assez vite il se retrouve à devoir esquiver un premier policier motorisé, qui était descendu de sa moto, gazeuse à la main dans le but de l'interpeller. Juste après, il est plaqué au sol alors qu'il regardait en arrière. Il n'a pas vu venir cette personne en civil qui était descendue de son vélo pour le plaquer au sol, et ensuite cette personne le livrera à un policier qui le menottera, face contre terre.

K. est certain que le jeune qui a aidé le policier à l'interpeller n'était pas un policier en civil, il suppose que c'était un jeune homme présent dans le but de soutenir la police dans leur répression. Ensuite, K. s'est retrouvé embarqué dans un fourgon de police avec trois policiers et son meilleur ami qui lui, avait été interpellé violemment, avec le visage ensanglanté. Arrivés au poste, ils sont menottés à un banc du commissariat, où les policiers procèdent à un contrôle d'identité d'une quinzaine de jeunes interpellé-es, toutes et tous entre 15 et 25 ans. K. passe ensuite quatre bonnes heures à être ignoré par les policiers. Ces derniers répondent de manière dégradante à toutes les paroles des autres jeunes, puis leur demandent le silence. K. et son ami seront emmenés l'un après l'autre pour prise d'ADN, d'empreintes digitales. Et photographiés de face et de profils (*le commissaire les avait déjà pris en photo avec son téléphone personnel, comme pour célébrer sa belle prise.*).

K. est relâché aux alentours d'une heure du matin, en lui stipulant qu'il sera reconvoqué ultérieurement pour le motif suivant : « usage de projectiles sur membres des force de l'ordre ». Encore à ce jour, il n'a pas eu de nouvelles quant à la nouvelle convocation dont il devait être prévenu, par contre ses données digitales ainsi que ses photos de face et de profils ainsi que son ADN sont toujours détenues par les forces de l'ordre.

# PRÊTENT MAIN FORTE

Soirée du 20 mars 2023, T. et U. se retrouvent à un apéro concert avec des ami-es. De retour vers leur véhicule, T. et U. tombent sur un rassemblement de 200/300 étudiant-es, improvisé comme dans de nombreuses villes, suite au 49.3 et au rejet des deux motions de censure faisant adopter le projet de loi de la réforme de retraite. T. et U. étaient mobilisé-es et présentes contre cette réforme des retraites depuis plusieurs semaines, iels décident donc de se joindre à cette mobilisation spontanée. U. se munit de son sac à dos qui était resté dans le coffre suite à la manifestation de l'intersyndicale, où se trouve un mini mégaphone pour supporters, une bombe de confettis et deux torches lumineuses rouge et jaune vendues au rayon fête d'un magasin, qui était prévu pour fêter le retrait de cette « injuste réforme de retraite ». La marche s'élance de la mairie vers la préfecture dans une ambiance casserolade et chants bien déterminés; « macron t'es foutu, la jeunesse est dans la rue », « État bourgeois, État policier, tu ne nous empêcheras pas de manifester »...

La manifestation traverse Limoges et des poubelles se retrouvent sur la route afin de marquer le passage de cette mobilisation, mais aussi dans une volonté de ralentir la circulation des véhicules présents sur la voie publique. Cette manifestation n'étant pas sécurisée par les forces de l'ordre, T. et U. se retrouvent sur l'arrière de la manifestation pour sécuriser le déplacement de cette marche, faisant signe à des voitures et bus de ralentir, trouvant étonnant que la circulation ne soit pas contenue ou stoppée en amont... Le rassemblement se termine à la mairie autour de poubelles vidées de leur contenu et brûlées au milieu du carrefour. Le photographe du journal *Le Populaire* présent sera même primé pour l'une de ses photos.

T. et U. attendent place Haute-Vienne en hauteur avec des étudiantes que le rassemblement se termine, quand iels sont interpellé-es par une étudiante en contrebass qui subit les insultes de deux jeunes fachos, comme cela est arrivé à plusieurs reprises dans les manifestations contre la réforme des retraites. Iels demandent à ces deux personnes de la laisser tranquille mais ces derniers insistent en continuant les insultes. T. et U. les pointent du doigt en criant «ce sont des fachos!», afin que les autres manifestant.e.s soient vigilantes. Se voyant pris à parti, ils s'éloignent en se dirigeant vers les forces de l'ordre se trouvant en dessous de la mairie, avec lesquels ils échangent pendant plusieurs minutes.

# à LA POLICE

Fin de manifestation, T. et U. s'apprêtent à partir. À ce moment-là, iels se sentent observé-es par un homme habillé en noir qui parle dans son col et lui demande ce qu'il se passe. L'homme leur rétorque qu'il ne parle pas aux gens comme eux. Surpris de cette réponse, T. et U. décident de partir. À ce moment-là, des forces de l'ordre casqués et équipés de matraques sortent des différentes rues, ce qui crée un mouvement de panique et tout le monde se met à courir.

U. se retrouve plaqué au sol et ne peut plus bouger, avec en prime des coups de genou infligés dans le dos, les bras tirés, menottés et serrés par-dessus le sac à dos. T. se fait interpellé, mais fait demi-tour en voyant U. au sol. Pensant avoir à subir un simple contrôle d'identité musclé, les forces de l'ordre leur affirment qu'ils sont sous l'emprise de l'alcool et leur font faire des alcootests une fois arrivé-es au commissariat, qui s'avéreront négatifs. Iels se retrouvent en garde à vue sans comprendre réellement pourquoi.

T. subit une fouille et une mise à nu devant 7/8 policiers qui ne cessent de lui demander pourquoi il insulte la police. Lors des auditions, les bombes de confettis, fumigènes et mégaphone sont étalés comme trophées par les forces de l'ordre. T. et U. sont accusé-es d'organisation de manifestations, de refus de dispersion après sommation, d'outrages à force de l'ordre, qu'ils nieront lors de leurs GAV.

T. et U. sortiront au bout de 15 h de GAV avec une convocation au tribunal. Le 13 juillet 2023, T. et U. comparaissent devant le tribunal judiciaire de Limoges, accusé-es d'outrage par deux policiers, absents lors de l'audience. T. et U. seront relaxé-es... Le procureur de la république a fait le choix de faire appel contre T et U. Les deux policiers n'ont pas souhaité poursuivre l'appel...



# TÉMOIGNAGE D'UN MINEUR

Le 23 mars 2023, j'ai participé à une manifestation contre la réforme des retraites. Avec deux amies, nous étions présentes sur la place devant la mairie de Limoges. Il y avait environ 100 policiers et une centaine de manifestant·es. Vers 21 h, les manifestant·es ont commencé à brûler des poubelles et une grande statue en tissus sur la route. Les policiers ont alors commencé à se déployer pour encercler les manifestant·es. C'est à ce moment-là que mes amies et moi avons décidé de partir calmement en remontant le boulevard Gambetta. Nous avons senti que la situation devenait dangereuse et nous ne voulions pas avoir de problèmes.

Cependant, les policiers ont ensuite tiré des grenades lacrymogènes sur la foule. Alors que nous nous mettions à courir, nous avons été rejoint·es par d'autres jeunes qui fuyaient aussi les gaz lacrymogènes. J'ai alors entendu des policiers nous hurler de se coucher et de mettre les mains en l'air. J'ai été poussé au sol par un policier, ce qui m'a surpris et m'a fait mal. J'ai ensuite essayé de m'asseoir, mais un autre policier casqué est venu me menacer avec sa matraque en me disant de ne pas bouger. J'ai été menotté, une main avec mon amie et l'autre avec un jeune manifestant qui avait la tête en sang. J'étais au milieu du trottoir, couché sur le dos, les mains croisées et menottées. J'essayais de rassurer mon amie qui faisait une crise d'angoisse. Tout le monde criait.

Nous avons ensuite été violemment embarqué·es dans un fourgon sans être attaché·es, mon amie assise sur moi, et sans que rien ne nous soit expliqué. Nous avons été emmené·es au commissariat.

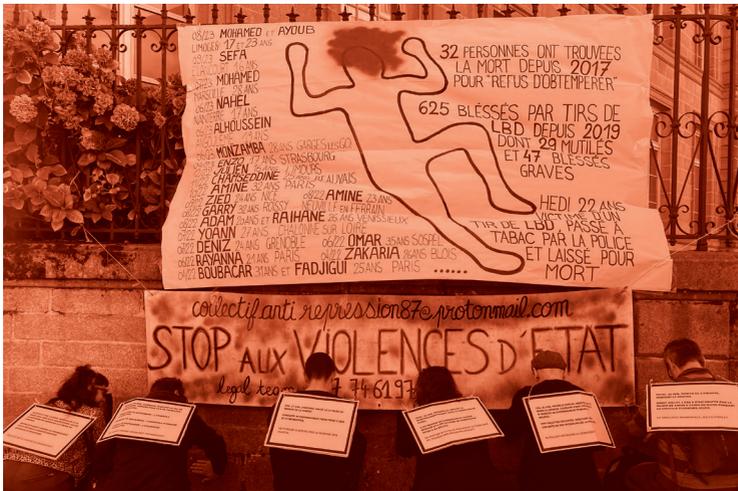
# INTERPELLÉ

Une fois arrivés, nous avons été emmenés dans un couloir et sommés de nous asseoir.

Nous étions une dizaine assises pas terre, plusieurs d'entre nous étaient blessées, l'un avait les mains en sang, un autre s'était pris un flash-ball dans les parties génitales et un troisième un violent coup à la tête et saignait. Il a été emmené à l'hôpital. Les policiers ne nous répondaient pas quand nous demandions ce qui allait se passer et si nous étions en garde à vue. Ils nous ont enlevé les menottes et nous ont laissé attendre.

Un homme est ensuite passé prendre nos noms, nos adresses et le numéro de téléphone de nos parents. Nous avons ensuite été emmenés dans une salle où les policiers ont pris nos empreintes, notre ADN, notre taille et des photos de nous. Nous essayions de rester calmes et coopératives lorsqu'ils se moquaient de nous.

Après plusieurs heures d'attente dans l'incertitude, nous avons finalement été libérés vers minuit et nos parents sont venus nous chercher.



À peine les mouvements sociaux contre la réforme des retraites, et la répression qui s'en est suivie, terminée, à Angoulême, Alhoussein Camara, 19 ans décédera suite à un tir de policiers au cours d'un contrôle, à 4 h du matin, alors qu'il se rendait sur son lieu de travail le 14 juin.

Puis le 27 juin, dans la banlieue parisienne, à Nanterre, mort de Nahel 17 ans, suite à un tir de policier lors d'une interpellation pour motif de refus d'obtempérer. C'en est trop. Dans beaucoup de villes à travers la France, la jeunesse est indignée et montre sa colère face à l'impunité des policiers durant des contrôles qui ont déjà tourné au drame à de nombreuses reprises. Limoges n'est pas en reste.

Le 30 juin, une mobilisation devant la mairie est annoncée pour signifier le mécontentement face au racisme et aux violences policières. La préfecture de Limoges décide d'interdire ce rassemblement, mais un certain nombre de festivités sont maintenues dans Limoges, les gens sont de sortie. Ce soir-là, C., jeune homme du sud de la France, dans le Limousin pour ses études décide de rejoindre un groupe de personnes. Une manifestation s'organise en début de soirée sans que la police n'intervienne. C. y participe, comme il a l'habitude de le faire pour défendre ses convictions. À la nuit tombée, tout le monde se retrouve en centre-ville, les manifestantes, les promeneureuses et autres fêtard-es. La police décide alors d'interpeller des individu-es suspectes à leurs yeux. C. se trouve carrefour Tourny devant les galeries, lorsque les policiers décident de l'interpeller. Sous le choc et ne comprenant pas ce qui lui arrive, il se laisse interpeller. Il sera conduit au commissariat et va subir un interrogatoire et une garde à vue qui va durer 48 heures. Motif évoqué : attroupement en vue de connaître des dégradations.

Durant les interrogatoires, C. témoigne du climat délétère qui règne au commissariat, notamment des propos racistes des policiers en charge de l'enquête. L'un d'eux lui déclare « Toi tu n'as pas la tête d'un délinquant, tu n'as rien à faire ici » parmi de nombreux-ses jeunes plus typé-es. Le commissariat est saturé de personnes arrêtées. C. sera donc conduit dans une autre ville proche de Limoges pour être mis en cellule. C. passe un appel dès le début de sa garde à vue pour informer ses proches de la situation, qui réuniront tous les justificatifs de représentation à fournir à l'avocat. Il sera déféré au parquet à la fin de la garde à vue, grâce aux démarches engagées par ses proches et l'avocat commis d'office. Il échappe à la prison préventive en attendant une comparution « immédiate différée ».

La plupart des personnes arrêtées ce soir-là, mineures, majeures, n'ont pas eu la même chance et ont terminé en prison préventive. C. passera au tribunal quelques mois plus tard, une fois les événements passés, et la justice lui donnera raison. Il fera reconnaître un dossier totalement vide et obtiendra la RELAXE. C. regrette que malgré la présence de journalistes au tribunal, sa RELAXE n'ait été relayé par aucun média. Aujourd'hui, C. poursuit sa vie, marqué par cette histoire, et conscient que sans l'aide et le soutien de ses proches et du collectif anti-répression, il aurait pu connaître le même sort que de nombreux jeunes stigmatisés, qui ont été jugés coupables, à chaud.

Le policier qui a tué Nahel, a été remis en liberté après 5 mois de détention préventive, plus pour assurer une paix sociale, que par soucis de justice.



# à LIMOGES

# ET EN FRANCE

À Limoges, rien que pendant les mobilisations contre la réforme des retraites, il y a eu une trentaine d'arrestations dont une vingtaine de personnes feront de la garde à vue. Des mineures arrêtées, retenu-es arbitrairement, humilié-es...

Des représentantes syndicales seront convoqué-es par la police dans le cadre d'actions de grève.

Les peines prononcées, après jugement, sont de nombreuses amendes, des TIG, du sursis, des contrôles judiciaires, des retraits de droits civiques, mais aussi des relaxes.

Après la mort de Nahel et des émeutes qui ont suivi, à Limoges, il y a eu quinze personnes interpellées et placées en garde à vue. Certaines personnes ont fait de la préventive en attendant de passer en jugement.

La répression ne faiblit pas.

De nombreuses personnes sont marqué-es dans leur corps et psychologiquement.

- Extrait du journal *Le Parisien* du 03/05/2023 -

«La Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté s'est penchée sur les motifs des gardes à vue lors des récentes journées de manifestations contre la réforme des retraites. Près de 80 % des interpellés ont été relâchés sans la moindre poursuite. [...] Selon les données d'un fichier de police cité par le CGLPL : 785 personnes ont été placées en garde à vue entre le 16 mars et la nuit du 22 au 23 mars, dont 37 mineurs et 198 femmes. Or 80% de ces procédures (599) ont donné lieu à "un classement sec" par le parquet de Paris pour "infraction non caractérisée ou insuffisamment caractérisée". Le document note aussi que 40 des 74 personnes déférées, jugées en comparution immédiate, ont "quitté libres le tribunal judiciaire".»

Le Collectif anti-répression 87 distribue des prospectus lors de manifestations et rassemblements pour informer sur nos droits et donner des conseils de «bonnes pratiques» lors des manif et GAV.

### **Que faire face à la répression policière ?**

**Face à la répression toujours plus violente de la police envers les manifestant.es, et notamment envers les jeunes.**

→ **PENDANT LA MANIFESTATION :**

**Avoir sa carte d'identité sur soi !**

**Rester groupé !**

**Si c'est possible, ne pas prendre son téléphone**

**Avoir sur son bras ou sur un papier le numéro**

**d'un.e proche et d'un.e avocat.e**

**Avoir un masque et du sérum physiologique !**

(On en trouve en pharmacie)

→ **EN CAS DE CONTRÔLE OU D'ARRESTATION :**

**Ne résiste pas, ce sera retenu contre toi !**

**Ne donne que ton identité : nom, prénom, date et lieu de naissance et adresse.**

→ **EN CAS D'ARRESTATION :**

**Silence : toujours répondre "JE N'AI RIEN À DÉCLARER", je souhaite appeler un.e proche, avoir le droit à un.e avocat.e et voir un.e médecin. Refuser la comparution immédiate !**

**Appel :** Demande à contacter un.e proche pour faire connaître ta situation. Attention à ne pas donner d'infos, elles pourraient être retenues contre toi.

**Avocat.e :** Demande un.e avocat.e, si tu ne connais pas d'avocat.es militant.es, demande un commis d'office. Continuer à répondre "je n'ai à rien déclarer " jusqu'à ton entretien avec l'avocat.e.

**Médecin :** Demande dès ton arrestation à voir un médecin pour **constater ton état de santé ou des blessures** (ou leur absence). Ne donne cependant aucune information qui pourrait être compromettante.

**Ne mens pas,** une fausse déclaration peut se retourner contre toi.

**Ne donne aucun nom de camarade,** ne reconnais personne sur les photos et vidéos (y compris toi).

**Ne signe aucun document** sans l'avoir lu et avoir fait corriger les éléments qui sont faux. Ne laisse pas d'espace blanc entre la fin du document et ta signature. Un agent ne peut pas t'obliger à signer.

Tu peux nous contacter par mail ou par téléphone :

**COLLECTIFANTIREPRESSION87@PROTONMAIL.COM**

**07 74 61 97 45**

## À propos des mesures alternatives aux poursuites :

La procédure de composition pénale est une procédure alternative aux poursuites consistant, pour le Procureur de la République, à proposer une ou plusieurs mesures à la personne ayant reconnu avoir commis une infraction (parfois en cédant à la pression). Elle peut être refusée, cependant beaucoup acceptent cette solution pour ne pas avoir à subir la justice et prendre le risque d'avoir une inscription au casier judiciaire.

# INFORMATIONS

# LEGAL TEAM

# ET MAINTENANT ?

Le collectif anti-répression 87 appelle chacune à :

- Le rejoindre
- Participer aux appels et aux actions de soutien
- Partager les témoignages et informations



**SI VOUS ÊTES VICTIMES OU TÉMOINS,  
CONTACTEZ-NOUS,  
NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER**

collectifantirepression87@protonmail.com

telegram : t.me/+dnDvCPUn6zEyNDc0

legal team : 07 74 61 97 45